



3003 Berne, SG-DETEC

Destinataires :

Partis politiques

Associations faïtières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Berne, le 18 octobre 2018

Révision partielle de l'ordonnance sur les atterrissages en campagne : ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le DETEC consulte les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de révision partielle de l'ordonnance sur les atterrissages en campagne (OSAC).

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au **31 janvier 2019**.

Des dispositions relatives aux places d'atterrissage d'hôpitaux et aux terrains d'atterrissage destinés aux opérations de secours avaient été intégrées dans le projet de révision de la loi sur l'aviation (LA 1+) mis en consultation. Vu les réticences qui se sont manifestées durant la procédure de consultation, cette thématique avait été abandonnée. Par la suite, il a été décidé de laisser ces places et terrains dans la catégorie des places d'atterrissage en campagne et de les réglementer dans le cadre de l'OSAC. Les réglementations applicables aux aéronefs d'État étrangers ont également été insérées dans l'ordonnance. Il est prévu de plus de modifier quelques articles, l'expérience ayant montré que certaines réglementations doivent être complétées ou modifiées parce que trop complexes.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet :

<http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html>

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

LESA@bazl.admin.ch



Monsieur Roger Bosonnet, chef de la section Plan sectoriel et installations de l'OFAC (tél. 058 465 74 84, roger.bosonnet@bazl.admin.ch) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Doris Leuthard
Conseillère fédérale